

DEPARTEMENT PAS DE CALAIS ARRONDISSEMENT ARRAS CANTON CROISILLES	REPUBLIQUE FRANCAISE COMMUNE DE WANCOURT Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
<u>Nombre de membres en exercice:</u> 13 <u>Présents :</u> 11 <u>Votants:</u> 13 <u>Représentés:</u> 2	Séance du 11 avril 2023 L'an deux mille vingt-trois et le onze avril le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances. Sous la Présidence de Monsieur DUFLOT Eric, Maire, En suite de convocation en date du 30 mars 2023. Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie. <u>Sont présents:</u> DE FRESCHI Michel, DUBOS Frédéric, DUFLOT Eric, EMAMBACCUS Zinnat, LE STRAT Sandrine, LEBLANC André, LECLEIRE Claude, LETIENNE Philippe, MONTAGNE Cathy, TEMPEZ Dominique, THELLIEZ Martine <u>Représentés:</u> COURTIN Patrice par DE FRESCHI Michel, LE BLANCHE Isabelle par LETIENNE Philippe <u>Excuses:</u> <u>Absents:</u> <u>Secrétaire de séance:</u> LE STRAT Sandrine

Objet: AVIS SUR L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PARC EOLIEN DE CROISILLES - DE 2023 16

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'un arrêté du 27 février 2023 portant ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation d'exploiter le Parc Eolien de Croisilles sur le territoire de la commune de Croisilles, présentée par la société S.A.S ENGIE GREEN CROISILLES.

Le parc éolien sera composé de 4 éoliennes d'une puissance unitaire maximale de 4,2 MW, soit 16,8 MW de puissance totale, et de 2 postes de livraison.

La version numérique du dossier a été déposée en mairie et peut être consultée aux jours et heures d'ouverture de la Mairie par toute personne intéressée.

Les observations et propositions du public peuvent être formulées du lundi 27 mars au vendredi 28 avril 2023, à l'adresse suivante : "<http://www.pas-de-calais.gouv.fr> : publications - consultation du public - enquête publique - éoliennes - S.A.S ENGIE GREEN CROISILLES - Réagir à cet article"

Egalement, des permanences du commissaire enquêteur auront lieu en mairie de Croisilles :

- le samedi 15 avril 2023 de 9h à 12h
- le jeudi 20 avril 2023 de 14h à 17h
- le vendredi 28 avril 2023 de 14h à 17h.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis défavorable à cette demande.

RF Préfecture d'Arras
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 13/04/2023 062-216208736-20230411-DE_2023_16-DE

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.
Le Maire



Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en préfecture le 12 avril 2023
Et de la publication le 12 avril 2023

RF Préfecture d'Arras
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 13/04/2023 062-216208736-20230411-DE_2023_16-DE